## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION $4-2022\,/\,\mathrm{N}^\circ\,5$

**SEANCE du 12 MAI 2022** 

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES: Contre: 0 Pour: 13 Abstention: 0

Date de la convocation: 05.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire

**GUILLEMINOT Jean-Pierre** 

REBOUL Gregory donne procuration à ULIN Nicolas

## **Objet: Acquisition d'une tondeuse**

Le bureau propose d'acheter une tondeuse pour la tonte de petite surface à la société FAURE et Fils pour un montant de 432.50 € HT soit 519 € TTC.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

## A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la société Faure et Fils pour 432.50 € soit 519 € TTC.
- **Dit** que la dépense est prévue au BP 2022 à l'article 2188.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour extrait conforme A St Gervais sur Roubion, le 13.05.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 13.05.2022 Et de la réception en Préfecture le 13.05.22

Le Maire